

## RASED Mode d'emploi

*Ce projet est élaboré par les personnels du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) en conformité avec la circulaire n°2009-088 du 17 juillet 2009.*

Composition du RASED de la circonscription de Neufchâteau :

3 antennes :

- **Neufchâteau** : [ce.rased.neufchateau@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.rased.neufchateau@ac-nancy-metz.fr) tel : 03.29.94.01.01, un psychologue scolaire, un maître E, un professeur des écoles
- **Châtenois** : [ce.rased.chatenois@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.rased.chatenois@ac-nancy-metz.fr) tel : 03.29.94.78.89, un psychologue scolaire, un professeur des écoles
- **Mirecourt** : [ce.rased.mirecourt@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.rased.mirecourt@ac-nancy-metz.fr) tel : 03.29.37.37.04, un psychologue scolaire, un maître E.

Identité :

- Madame Chantal LAMONTRE, psychologue scolaire, Neufchâteau,
- Monsieur Jean-Dominique BOËS, maître E, Neufchâteau,
- Madame Céline JARDIN, professeur des écoles, Liffol le Grand,
- Madame Réjane JACQUOT, psychologue scolaire, Châtenois,
- Mademoiselle Jennifer JOLAIN, professeur des écoles, Châtenois,
- Madame Nathalie POISSON JACQUART, psychologue scolaire, Mirecourt,
- Madame Marie LAGARDE, maître E, Mirecourt,

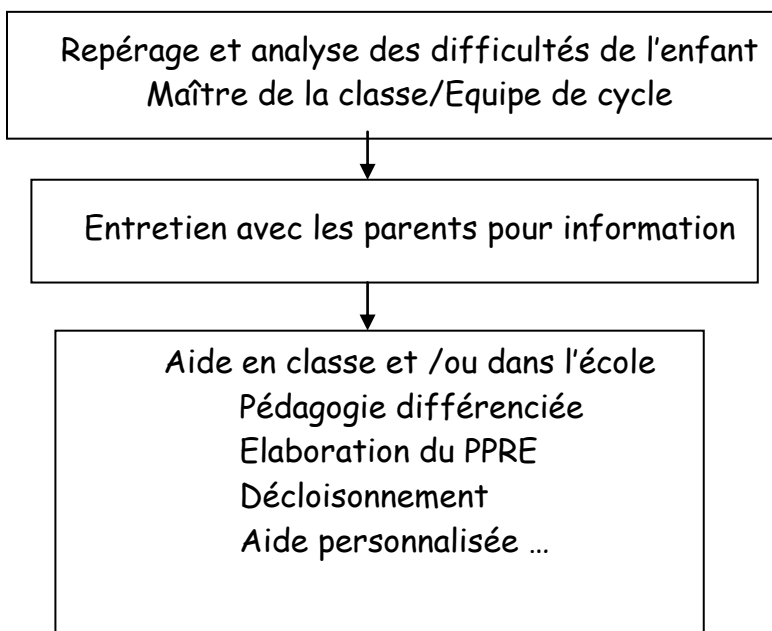
### Les missions des membres du RASED :

- Le psychologue scolaire : il réalise, en concertation avec les parents, les investigations psychologiques comprenant éventuellement les examens cliniques et psychométriques nécessaires à l'analyse des difficultés de l'enfant et au choix des formes d'aides adaptées. Il peut organiser des entretiens avec les enfants en vue de favoriser l'émergence du désir d'apprendre, de s'investir dans la scolarité, de dépasser une souffrance psychoaffective ou un sentiment de dévalorisation de soi. Il peut aussi proposer des entretiens aux maîtres et aux parents pour faciliter la recherche des conduites et des comportements éducatifs adaptés aux problèmes constatés.
- Le maître E (aide spécialisée à dominante pédagogique) : il travaille sur les compétences et les stratégies sous-jacentes aux apprentissages en référence aux programmes de l'école primaire.
- Le maître G (aide spécialisée à dominante rééducative) : il fait évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école, instaure ou restaure son investissement dans les tâches scolaires. Il a pour objectif d'engager les élèves ou de les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique. *(Le réseau de Neufchâteau ne dispose pas de maître G.)*
- Le professeur des écoles : il participe prioritairement, au cours des deux premiers trimestres, aux actions d'aide organisées par les maîtres des classes de CP et CE1.

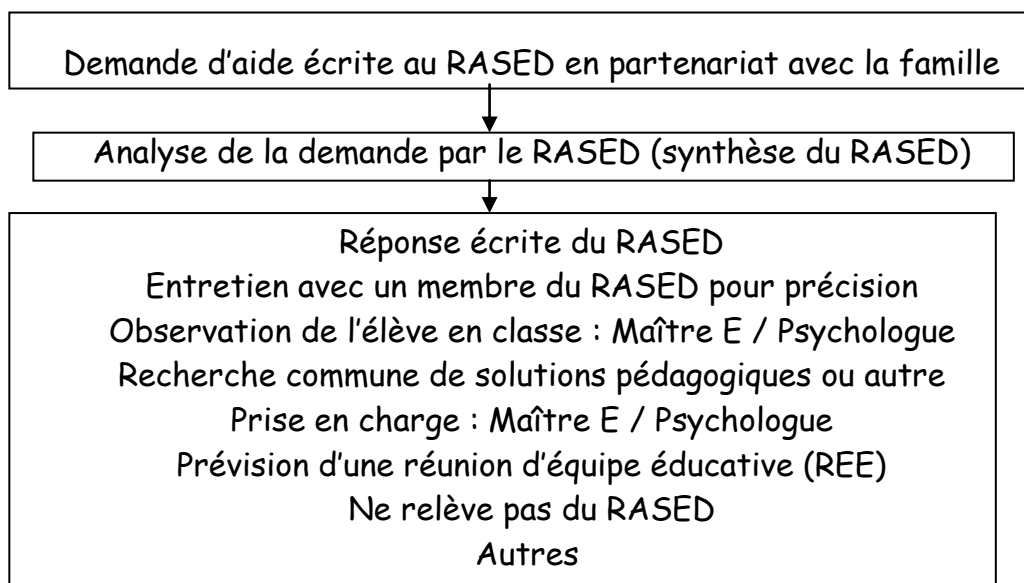
Quand des investigations approfondies semblent nécessaires ou lorsque la situation requiert une prise en charge qui ne peut être assurée au sein de l'école, les enseignants spécialisés et le psychologue scolaire contribuent, avec l'accord des parents, à la recherche de réponses adaptées en dehors de l'école.

### Quand faire appel au RASED ?

#### Mise en œuvre des aides spécialisées Démarche générale



### Si les difficultés persistent



S'il y a une prise en charge par le maître spécialisé, un projet d'aide spécialisée sera établi en lien avec le PPRE de l'enfant.

S'il y a une proposition de prise en charge par la psychologue scolaire, les parents devront prendre contact avec celle-ci.

L'intervention du RASED peut prendre plusieurs formes :

- conseils auprès de l'enseignant et apport d'outils
- observation de l'élève en classe
- aide au repérage des élèves en situation de handicap et à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation (PPS)
- aide à l'élaboration des PPRE
- évaluation collective ou individuelle des élèves
- prise en charge de l'élève en classe (co-intervention dans un projet élaboré avec l'enseignant)
- prise en charge en dehors de la classe dans un groupe d'élèves en difficulté (en lien avec le projet pédagogique différencié mis en place par l'enseignant).

C'est au cours de la synthèse du RASED que se décide le mode d'intervention.

**Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.**

Dans tous les cas, le projet d'aide spécialisée donne lieu à un document écrit qui permet de faire apparaître la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe.

Ce document précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en œuvre.

### **Relations RASED-Ecoles :**

Les membres du RASED participent aux différentes réunions institutionnelles et leurs actions s'inscrivent dans le projet d'école :

- conseils d'écoles
- conseils des maîtres
- conseils de cycles : les maîtres du réseau assistent aux conseils de cycles concernant les élèves en difficulté.
- Réunion d'Equipe Educative (REE) => Nous rappelons l'importance de cette réunion qui est l'instance privilégiée qui permet de réunir tous les partenaires qui interviennent auprès de l'enfant. **Celle-ci est organisée par le directeur de l'école.**

Vous trouverez en annexe un exemplaire de la demande d'aide. Nous vous remercions de bien renseigner toutes les rubriques.